

CHAPITRE 76

Aluminium et ouvrages en aluminium

Note

1.- Dans ce chapitre, on entend par :

a) "barres" :

les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les "cercles aplatis" et les "rectangles modifiés", dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section "rectangulaire modifiée") excède le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

b) "profilés" :

les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

c) "fils" :

les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les "cercles aplatis" et les "rectangles modifiés", dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section "rectangulaire modifiée") excède le dixième de la largeur.

d) "tôles, bandes et feuilles" :

les produits plats (autres que les produits sous forme brute du no 76.01), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y compris les "rectangles modifiés", dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,
- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans les nos 76.06 et 76.07 les tôles, bandes et feuilles représentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

e) "tubes et tuyaux" :

les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

Notes de sous-positions

1.- Dans ce chapitre, on entend par :

a) "aluminium non allié" :

le métal contenant au moins 99 % en poids d'aluminium, pour autant que la teneur en poids de tout autre élément n'excède pas les limites indiquées dans le tableau ci-après :

Autres éléments

Eléments	Teneur limite % en poids
----------	--------------------------

Fe + Si (total fer silicium)	1
Autres éléments (1), chacun	0,1 (2)

(1) Autres éléments, notamment Cr, Cu, Mg, Mn, Ni, Zn.

(2) Une teneur en cuivre supérieure à 0,1 % mais n'excédant pas 0,2 % est tolérée pour autant que ni la teneur en chrome ni la teneur en manganèse n'excèdent 0,05 %.

b) "alliages d'aluminium" :

les matières métalliques dans lesquelles l'aluminium prédomine en poids sur chacun des autres éléments, pour autant que :

1) la teneur en poids d'au moins un des autres éléments, ou du total fer silicium, excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus;
ou

2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 1%.

2.- Nonobstant les dispositions de la note 1 c) du présent chapitre, pour l'interprétation du no 7616.91, on admet uniquement comme "fils" les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
76.01		Aluminium sous forme brute.									
	7601.10	- Aluminium non allié	7601.10.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7601.20	- Alliages d'aluminium	7601.20.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.02	7602.00	Déchets et débris d'aluminium.	7602.00.00				4	2	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.03		Poudres et paillettes d'aluminium.									
	7603.10	- Poudres à structure non lamellaire	7603.10.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7603.20	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	7603.20.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.04		Barres et profilés en aluminium.									
	7604.10	- En aluminium non allié	7604.10.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7604.2	- En alliages d'aluminium :									
	7604.21	-- Profilés creux	7604.21.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7604.29	-- Autres	7604.29.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.05		Fils en aluminium.									
	7605.1	- En aluminium non allié :									
	7605.11	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7605.11.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7605.19	-- Autres	7605.19.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7605.2	- En alliages d'aluminium :									
	7605.21	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7605.21.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7605.29	-- Autres	7605.29.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.06		Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.									
	7606.1	- De forme carré ou rectangulaire :									
	7606.11	-- En aluminium non allié	7606.11.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7606.12	-- En alliages d'aluminium	7606.12.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7606.9	- Autres :									
	7606.91	-- En aluminium non allié	7606.91.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7606.92	-- En alliages d'aluminium	7606.92.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.07		Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris).									
	7607.1	- Sans support :									

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
76.08	7607.11	-- Simplement laminées	7607.11.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7607.19	-- Autres :	7607.19.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7607.20	- Sur support	7607.20.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7608.10	- En aluminium non allié	7608.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7608.20	- En alliages d'aluminium	7608.20.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.09	7609.00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium.	7609.00.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.10		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du no 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.										
	7610.10	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	7610.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
	7610.90	- Autres	7610.90.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.11	7611.00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	7611.00.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.										
	7612.10	- Etuis tubulaires souples	7612.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7612.90	- Autres	7612.90.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.13	7613.00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.	7613.00.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.14		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité.										
	7614.10	- Avec âme en acier	7614.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7614.90	- Autres	7614.90.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
76.15		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.									
	7615.10	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	7615.10.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7615.20	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	7615.20.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
76.16		Autres ouvrages en aluminium.									
	7616.10	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	7616.10.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7616.9	- Autres :									
	7616.91	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	7616.91.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	7616.99	-- Autres	7616.99.00				10	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044